

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in two copies at Ottawa this 2nd day of December, 1975, in the English, French and Norwegian languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Ottawa, le 2^{ième} jour de décembre 1975, en anglais, en français et en norvégien, chaque version faisant également foi.

ALLAN J. MACEACHEN
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

KURT HEDEMANN
For the Government of Norway
Pour le gouvernement de la Norvège